

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN LIBRARY

SEP 10 1980

UN COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/14159
9 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
DE LA TUNISIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 20 août 1980 par le Ministre des affaires étrangères de Tunisie, attestant que M. Taieb Slim a été nommé représentant de la Tunisie au Conseil de sécurité.

De l'opinion du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
